

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL



PROJET PEDAGOGIQUE

TITA 11-17 ANS

Année 2025 - 2026

L'ORGANISATEUR

Par délibération du 5 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création de **l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL** ainsi que ses statuts.

Issue d'une réflexion de plusieurs mois destinée à repenser la gestion du centre social, cette décision acte le transfert au 1er janvier 2025 de l'ensemble des missions du centre social exercées par l'association ESCAL depuis 1992 à l'EPA Centre Social ESCAL mais également des activités en matière d'accueil périscolaire élémentaire gérées jusqu'alors directement par la commune.

L'Etablissement assure la gestion d'un **projet d'animation globale**, avec pour objectifs :

- faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux ;
- encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale, au travers de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité ;
- favoriser le vivre ensemble et le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- construire et faire vivre le projet éducatif du territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les familles.

ORIENTATIONS EDUCATIVES :

Chacune des actions menées a pour finalité d'accompagner l'enfant, puis le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir :

- ✓ *Un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience et de les assumer,*
- ✓ *Un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective,*
- ✓ *Un individu adapté bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies et les principes culturels.*

Les Accueils Collectifs de Mineurs auront pour vocation de permettre à l'enfant et au jeune de développer des supports d'apprentissage, le préparant à sa construction d'adulte, à travers :

- ✓ ***l'activité*** : *l'activité n'est pas une fin en soi. Elle a pour but de permettre à l'enfant ou au jeune la découverte de son environnement, et de développer sa capacité à intégrer les règles.*
- ✓ ***La vie quotidienne et collective*** : *lieu de vie, l'ACM doit offrir un cadre sécurisé à l'enfant ou jeune accueilli (sécurité physique, morale et affective), afin que celui-ci puisse y évoluer à son rythme. Moments de convivialité et d'échanges, les temps de la vie quotidienne (accueils du matin et du soir, repas, temps calmes, nuits, toilettes...) doivent faire l'objet d'une attention particulière, véritable espace d'animation, ils ne doivent pas se résumer à une simple « gestion ».*

- ✓ **La vie de groupe** : l'ensemble des actions menées favorisera le « vivre ensemble ». Par des démarches collectives et des temps de paroles, l'équipe d'animation permettra à chaque individu de trouver sa place dans le groupe dans le respect des opinions, des capacités, des compétences... de chacun et de s'y exprimer librement en développant son esprit critique.
- ✓ **La relation à l'adulte** : l'adulte est une personne référente, qui doit se poser en garant de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant ou jeune et du respect des règles posées. Il doit avoir conscience que les enfants et les jeunes le prendront comme modèle. S'inscrivant dans une démarche de cohérence avec le projet pédagogique et le travail de l'ensemble de l'équipe, l'adulte a pour vocation d'accompagner l'enfant ou le jeune dans ses apprentissages.

L'ENVIRONNEMENT

a) La commune de Marguerittes.

La commune de Marguerittes est une ville du sud de la France en Languedoc-Roussillon, dans le département du Gard (30), se trouvant à 10 kilomètres de la ville de Nîmes et faisant partie de la communauté d'agglomération « Nîmes Métropole ». La population est de 8 577 habitants¹ dont 25,56 % sont des enfants et jeunes de moins de 19 ans.

La commune dispose de plusieurs infrastructures éducatives :

- ✓ un centre Petite Enfance Françoise Dolto,
- ✓ trois écoles maternelles De Marcieu, Genestet et Peyrouse,
- ✓ deux écoles élémentaires De Marcieu et Peyrouse,
- ✓ un collège Lou Castellas,
- ✓ un Centre de Formation par Alternance de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- ✓ une Maison Familiale et Rurale.

De structures culturelles, sportives et de plein air :

- ✓ une médiathèque « Simone Veil »,
- ✓ une piscine extérieure (fermée depuis 2019),
- ✓ un gymnase,
- ✓ quatre terrains de tennis,
- ✓ un dojo,
- ✓ un Eco Parc (mare pédagogique, espaces verts, flores, ...) situé à Praden,
- ✓ la Combe des Bourguignons.

Une vie associative y est fortement présente, (sur 80 associations locales, 60 sont adhérentes à l'ESCAL) :

- ✓ Associations sportives (arts martiaux, gymnastique, futsal, rugby, tennis...)
- ✓ Associations culturelles et artistiques (théâtre, patrimoine, musique...)

b) Les communes avoisinantes :

La ville de Nîmes dispose de différents lieux culturels, sportifs, artistiques ... Ces lieux peuvent être utilisés dans le cadre de projets d'animation, en voici une liste non exhaustive :

- ✓ trois complexes de cinéma, dont un cinéma d'auteur ;

¹ Données INSEE 2014

- ✓ cinq Piscines Municipales ;
- ✓ les Arènes de Nîmes ;
- ✓ les Jardins de La Fontaine et la Tour Magne ;
- ✓ différents Musées (beaux-arts, Culture Taurine, Archéologie, Maison de la Romanité...) ;
- ✓ Différents théâtres (Christian Ligier, Périscope...).

Nous pouvons ajouter à cette liste d'autres lieux culturels tel que :

- ✓ Le Pont Du Gard à Vers Pont Du Gard, le Duché d'Uzès.

Le TITA

Le TITA, initialement appelé TITANIC, est un bar sans tabac et sans alcool créé en mars 1992 et qui a constitué une des bases de la fondation du Centre Social ESCAL au mois de novembre suivant. Il est ouvert à tous et en accès libre, favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets. C'est un accueil réservé aux jeunes adhérents du centre social ESCAL (11 € l'adhésion familiale) avec de nombreux espaces de vie pour les jeunes.

Le TITA est un lieu de loisirs, où les jeunes doivent se sentir bien et où ils peuvent échanger et être accompagnés dans la création de projet. A partir de ce lieu, des actions de prévention sont mises en place dans le cadre du Point Information Jeunesse.

Il est déclaré Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès de la DSDEN sur Gard, pour l'accueil de **48 jeunes âgés de 11 à 17 ans**.

L'ALSH Tita se décompose en **quatre parties distinctes et complémentaires** :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en périodes scolaires :

L'ALSH est ouvert durant les périodes scolaires, en fonction des disponibilités des jeunes et en lien avec les horaires du collège LOU CASTELLAS de Marguerittes, selon les heures suivantes :

- ✓ Mardis de 15 h à 18 h 30 ;
- ✓ Mercredis de 12 h à 18 h 30 ;
- ✓ Jeudis de 15 h à 18 h 30 ;
- ✓ Vendredis de 15 h à 22 h ;
- ✓ Samedis de 14 h à 18 h 30.

Durant ces périodes, le TITA² est en accès libre pour les adhérents. Les jeunes viennent, soit pour rester « oisifs » entre copains dans un cadre sécurisé, soit pour jouer au sein des différents espaces proposés, soit pour échanger et discuter « envies » / « projets » avec les animateurs, ...

Les jeunes sont libres de leurs allers et venues. Les animateurs sont présents dans le lieu afin de répondre aux attentes des jeunes et d'assurer également leur sécurité physique, psychologique et morale. Les vendredis soirs, des animations avec thématique sont proposées sur inscriptions (autorisation parentale).

² Voir en annexe la journée type

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en période de vacances / CLUB ADOS :

Durant toutes les vacances scolaires (hormis celles de Noël), l'ALSH offre plusieurs modalités d'accès pour les jeunes :

- 1) Soit un **accès libre** au TITA tous les jours de 14 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, selon les modalités d'accueil des périodes scolaires ;
- 2) Soit le **CLUB ADOS**³, où les jeunes sont accueillis par deux animateurs de 8 h 30 à 18 h 30. Les jeunes participent aux activités mises en place par l'équipe pédagogique (animation et direction). Cette « formule » permet une continuité pédagogique et permet d'inscrire les jeunes dans une logique de projet. Les inscriptions à la semaine se font en présence des parents, ce moment privilégié, permet aux parents de rencontrer les animateurs et d'échanger sur leurs difficultés éventuelles ;
- 3) Soit la possibilité de s'inscrire à la **soirée thématique** proposée soit le mardi soit le jeudi. Celle-ci se déroule de 19 h à 22 h en présence de deux animateurs.

Les séjours

En complément des activités qui se déroulent sur site ou en extérieur, des séjours courts et des séjours de vacances sont organisés, dans le cadre de l'ALSH Tita, durant les périodes de vacances, et ce principalement l'été. Ces séjours permettent ainsi de favoriser la découverte de cultures, traditions et environnements différents.

Proposer des séjours variés, avec pour chacun d'entre eux des thématiques et activités différentes (séjour à caractère culturel et/ou sportif) permet de favoriser la découverte et l'apprentissage et contribue à la prise d'autonomie et à la socialisation des jeunes au travers du projet éducatif dont la finalité est d'accompagner l'enfant puis le jeune dans son devenir d'adulte et de construire un citoyen bien intégré dans sa société.

Les projets pédagogiques, qui sont spécifiques à chaque séjour court, ont une base commune, afin de mettre en place une meilleure cohérence et des repères identiques pour les jeunes et leurs familles.

En 2024 - 2025, **trois séjours courts** (de 3 à 5 jours) sont programmés ainsi que **trois séjours de vacances** (d'une durée de 7 jours) :

- **Deux séjours durant l'été 2026 à définir.**
- **Des séjours courts sur les mois de juillet et août 2026 pour les 11 à 16 ans.**

Outre le fait que ces accueils avec hébergements permettent l'enrichissement personnel et collectif des jeunes en développant leur autonomie, ils peuvent aussi être un bon intermédiaire pour les jeunes qui n'ont jamais dormi à l'extérieur de leur domicile.

³ Voir en annexe la journée type

Le Point Information Jeunesse

Espace d'accueil et lieu ressource, les jeunes ont accès à une information complète, pratique et actualisée concernant différentes thématiques (santé, prévention, loisirs, jobs, logements, droits, formations, ...).

Animé par des professionnels, ces derniers accompagnent les jeunes dans leurs recherches d'information, tout en leur offrant la possibilité, de faire leurs recherches de façon autonome.

Un travail régulier avec les partenaires locaux : Mission Locale, Collège, Centre Médico-Social, Association de Prévention « Samuel Vincent », la BPDJ (brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile) ... est effectué et permet d'**orienter** au mieux les jeunes accueillis vers les structures ou interlocuteurs compétents.

Enfin, le PIJ organise régulièrement des rendez-vous et manifestations sur des thématiques précises comme par exemple (liste non exhaustive) :

- ✓ le **Forum des Métiers**, permettant aux élèves de 4^{ème}, de rencontrer des professionnels et de découvrir les spécificités (horaires, salaires, diplôme,...) liées à un métier ;
- ✓ les matinées « **Job Dating** » permettant de mettre en relation employeurs et personnes en recherche d'emploi ;
- ✓ l'animation d'un **stand de prévention santé** lors de manifestations festives comme lors de la Fête votive (stand Fête Cool »).

Depuis janvier 2018, le Point Information Jeunesse a été déplacé au sein de l'espace accueil afin d'être plus en cohérence sur tout ce qui concerne les démarches de recherches d'emploi et/ou de formations des jeunes. En effet, l'accueil a été totalement repensé et réaménagé, et du personnel, compétent et qualifié sur ces thématiques se rend disponible pour répondre aux questions, guider et orienter les personnes.

Pour autant tout ce qui concerne les actions liées aux loisirs et à la prévention santé se déroulent majoritairement au sein du Tita.

Ainsi, les jeunes qui franchissent les portes de l'ESCAL peuvent trouver soit des réponses à leurs questions et/ou préoccupations soit être orientés et accompagnés vers des personnes ressources.

Cet accompagnement dans les démarches permet de répondre au mieux aux attentes du public accueilli.

Plus largement, les actions et projets mis en place au sein de l'ALSH Tita, sont étroitement liés et imbriqués avec ceux du Pôle Famille-Adultes et du Pôle Vie Associative. En effet, dans le cadre du Projet Social 2017-2020, avec la question du regroupement des actions ESCAL sur le site du 7 ter rue des Cévennes, une réelle réflexion sur la Transversalité des actions entre les 3 pôles a été menée. Celle-ci fait l'objet d'une attention particulière, et est pleinement inscrite dans le Projet Social 2025(ensemble continuons l'aventure).

LES DIFFÉRENTS ESPACES DU TITA

Le TITA est composé de plusieurs espaces qui sont mis à disposition des jeunes.

On y retrouve :

Un **espace détente**, où les jeunes peuvent se retrouver autour de fauteuils afin de discuter tranquillement ou disputer une partie de billard ou de baby-foot ;

Un **espace « zen »** où de la lecture (journaux, BD, magazine, ...) et des jeux de société sont mis à leur disposition ;

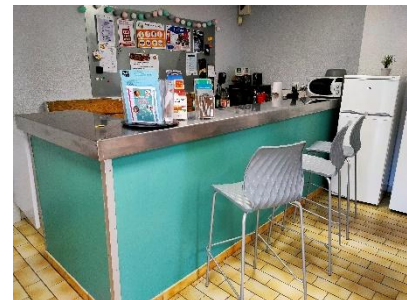
Un **espace « bricolo »** où du matériel pédagogique est mis à disposition afin de favoriser la créativité, l'inventivité, ... ;

Un **espace « télé »** qui permet de diffuser les informations du centre, les informations locales et les photos des moments forts de la structure (photos des ALSH, affiches des manifestations locales, ...) ou d'animer certaines soirées (karaoké, clip vidéo, ...) et/ou débats (films de prévention suivis d'une discussion, ...). Il faut préciser que l'usage de cette télévision n'a pas vocation à diffuser des films (séries, ...);

Un **espace multimédia**, où les jeunes peuvent profiter d'internet afin de jouer ou faire des recherches et par jour ;

Un **espace bar-cuisine**, qui permet aux jeunes de se responsabiliser en étant, alternativement, responsable de la gestion de celui-ci, sous la responsabilité des animateurs ;

Un **espace salon de jardin** aménagé par et pour les jeunes.



LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Préambule

Engagée depuis plus de 30 ans dans la mise en place d'une action éducative concertée et cohérente sur l'ensemble du territoire, la ville de Marguerittes a naturellement souhaité formaliser son action au travers d'un **Projet Educatif de Territoire** (PEDT) signé en 2017 et qui faisait suite au Projet Éducatif Local précédent. Pour une durée de 3 ans, le PEDT, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant (de 03 mois à 25 ans) un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce PEDT, coordonné par l'ESCAL, traduit notre volonté de concevoir l'action éducative de manière globale, c'est-à-dire comme étant *l'ensemble des actions et influences exercées volontairement, ou involontairement, par un être humain sur un autre être humain, en principe par un adulte sur un enfant. L'éducation de l'enfant se réalise donc bien par la somme des influences conjuguées de la famille, de l'école, du milieu social et naturel qui l'entoure.*

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes pour une année scolaire. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs (qui découlent du Projet Social) et le contexte local.

Pour répondre à nos objectifs éducatifs, notre pédagogie vise à accompagner le jeune, le guider, pour lui permettre de s'épanouir dans la société et en tant qu'individu. Nos principes, nos valeurs et nos pratiques pédagogiques sont celles de l'éducation populaire et celles du projet social.

L'ALSH est pour le jeune, un lieu de loisirs mais aussi d'apprentissage des relations sociales, de développement personnel et d'ouverture sur le monde environnant. Ces objectifs éducatifs et pédagogiques ne sont souvent pas perçus par les jeunes mais font leur œuvre lentement et sûrement. Ils doivent être au cœur de chaque action menée par l'équipe d'animation.

Adolescence vient du latin « adolescere » qui signifie « grandir vers ». La période de la préadolescence et de l'adolescence est une transition entre l'enfance et l'âge adulte. Cette période est l'apparition de changements physiques et psychiques « la puberté ».

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées, braver les interdits et avoir des comportements à risques. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience et de les assumer :

❖ **Permettre aux jeunes de s'approprier leurs activités, leurs loisirs :**

- Elaboration d'un programme d'activités (sportives, culturelles...) variées, où le jeune choisit de s'inscrire ou pas ;
- Temps de parole durant lesquels sont évoqués les attentes et envies des jeunes ;
- Mise en place de projets d'activités où les jeunes sont mis à contribution et en sont les acteurs (rénovation du Tita, décoration, journée des Ados, ...).

❖ **Rendre progressivement les jeunes autonomes :**

- En leur laissant la possibilité d'utiliser le matériel (malle ludothèque, chaîne hifi, billard...) librement et en le rangeant après chaque utilisation ;
- En les impliquant dans le déroulement de la vie quotidienne (mise en place des activités, décoration du lieu...);
- En les accompagnant dans la gestion de leurs affaires personnelles et en les responsabilisant vis-à-vis de ces dernières (vélo attachés, téléphone portable rangé, ...).

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective :

❖ **Encourager les jeunes à respecter les autres et leur environnement :**

- Respect des affaires personnelles de chacun (ne pas emprunter un vélo sans demander l'autorisation, ...);
- Respect du langage et de la politesse entre jeunes, personnels du centre, intervenants et équipe pédagogique ;
- Respect des horaires (heures de rendez-vous...);
- Respect du matériel : les jeunes aideront les animateurs pour la préparation des activités et pour le rangement ;
- Durant les temps de parole, l'équipe d'animation veillera à ce que les jeunes appliquent les principes de la démocratie : écoute, dialogue, respect de l'autre...

❖ **Inciter les jeunes à concilier les contraintes et avantages du groupe :**

- Respect des horaires des activités ;
- Mise en place de règles de vie collectives avec les jeunes dès le début de la semaine concernant le Club Ados et tout au long de l'année par le biais des réunions « paroles de jeunes » ;
- Activités de découverte pour lesquelles l'équipe d'animation suscitera l'intérêt des jeunes à participer ;
- Temps calmes à la carte ;
- Thèmes des soirées / veillées adaptés en fonction des envies et propositions des jeunes.

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un individu adapté et bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies et les principes culturels :

❖ **Favoriser l'éducation à la citoyenneté**

- Associer les enfants et les jeunes à la vie institutionnelle et à l'animation de leur environnement (reportage photos, reportage vidéo, chantier d'intérêt communal...).
- Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques par le biais d'actions de prévention santé dans le cadre du Point Information Jeunesse (dispositif « Fête Cool », club « parlons-en », stand de prévention lors d'événements locaux...).
- Etablir une charte collective (jeunes / équipe pédagogique) de droits et devoirs au sein de l'ALSH TITA

❖ **Encourager les jeunes à s'inscrire dans une démarche de développement durable**

- Par la mise en place de passerelles entre les différents publics accueillis « Praden / Club Ados » « Club Ados / Ateliers Adultes », ... sur des projets communs.
- En participant à des moments d'échanges intergénérationnels avec l'EPHAD de Cabrières et les ateliers adultes autour de thématiques différentes (photos, cuisine, ...).
- En favorisant le vivre ensemble et l'acceptation des différences par des rencontres avec des publics différents : partenariat avec le CEMA Guillaumet,

❖ **Favoriser la mixité sociale et sexuelle**

- Adapter les tarifs des différentes activités proposées (échelonnés en fonction des coefficients familiaux) afin de permettre l'accès à tous.
- Cibler certains types d'activités susceptibles de convenir à tous (light painting, atelier pâtisserie...).

Les MOYENS

Moyens Financiers

Le budget est élaboré en collaboration avec l'organisateur sur l'année, il est décliné ensuite par activités. Ainsi, les directeurs travaillent en amont de chaque période, à leurs besoins en régie d'avance, dans le cadre des Budgets Annuels préalablement établis.

Moyens Matériels

En termes d'équipements et de locaux, la structure possède :

- 4 postes informatiques dotés de logiciels : musique, montage vidéo, création graphique, création de bandes dessinées...
- un caméscope et plusieurs appareils photos numériques,
- de l'équipement audio (poste CD Rom, chaîne-hifi, rack son mobile),
- un Point Information Jeunesse,
- plusieurs imprimantes (noir et blanc, couleurs)
- deux photocopieuses, une relieuse,
- du petit matériel pédagogique divers,
- un billard, un baby-foot,
- une console de jeux
- de nombreux jeux de société,
- trois minibus 9 places, 2 minibus de 7 places, un véhicule utilitaire, un fourgon (transport de matériel uniquement), et d'autres véhicules mis à disposition par nos partenaires en fonction des besoins,
- un espace Multimédia équipé de 4 postes informatiques,
- de 12 tablettes sous système ANDROID
- un espace bar : le Tita,
- une salle équipée d'un vidéo projecteur,
- une salle d'activité équipée d'un coin cuisine (cuisinière, frigidaire, four...),
- une cour.

La structure a aussi la possibilité d'utiliser les installations municipales de la commune telles que :

- le studio municipal de répétition et d'enregistrement,
- les terrains sportifs et équipements municipaux (gymnase...).

Le FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'ALSH Tita, prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Il existe une cohérence éducative en fonction des différentes périodes d'accueil (périodes scolaires, et périodes de vacances).

L'ALSH Tita est un lieu d'accueil, de détente et de loisirs où les jeunes peuvent :

- ✓ pratiquer des animations sportives (tournois sportifs, football, volley, VTT, sorties...),
- ✓ pratiquer des animations culturelles (photographies, danse, festival, vidéos...),
- ✓ pratiquer des animations artistiques / créatives (bricolage...),
- ✓ organiser des veillées à thème (soirée gastronomique, soirée jeux de société, ...),
- ✓ participer à des séjours (séjours courts, séjours de vacances, ...),
- ✓ mettre en place des projets de jeunes (« Bal des 3^{ème}, projets jeunes, ...),
- ✓ trouver de l'information jeunesse,

Deux animateurs sont présents en permanence dans le lieu.

Le fonctionnement du TITA est établi de la manière suivante :

Accueil et inscriptions des jeunes

En **périodes scolaires**, les jeunes sont accueillis durant les temps d'ouverture sous forme d'accueil libre, c'est-à-dire qu'ils peuvent quitter et revenir sur la structure selon leur bon vouloir. Ils doivent néanmoins signaler leur arrivée et leur départ via des fiches de présence.

En **périodes de vacances scolaires**, les jeunes, inscrits au **Club Ados** sont accueillis de 8 h 30 à 18 h 30 et ne sont autorisés à quitter l'ALSH qu'en fin de journée. Soit les parents viennent les chercher, soit ils repartent seuls avec l'autorisation de ces derniers. Pour les jeunes qui viennent en **accès libre** (uniquement les après-midi), les modalités sont les mêmes que celles des périodes scolaires.

Concernant les départs et retours de **séjours**, ce sont les parents qui accompagnent et « récupèrent » leurs enfants.

L'accès au club ados et aux séjours se fait sur inscription, en présence des parents. Les jeunes qui y participent sont donc tous adhérents à l'ESCAL.

L'accès à l'espace Tita, se fait quant à lui, plus librement. L'animateur vérifie donc si le jeune est adhérent et si ce n'est pas le cas, il l'invite à prendre son adhésion en lui expliquant les modalités à suivre (rencontre avec les parents, ...).

Quelles que soient les périodes, l'animateur ACCUEILLE chaque jeune à son arrivée, en prenant le temps d'échanger avec lui : sur son « bien-être », ses envies de l'instant, en lui expliquant les règles de fonctionnement, ...



La Dynamique d'animation



Que ce soit en périodes scolaires ou de vacances, le TITA est un endroit spécialement dédié aux jeunes. Celui-ci est un lieu de loisirs ludiques et éducatifs, où sont proposées des activités sportives, culturelles, manuelles, etc. Un des objectifs du TITA est de favoriser l'implication des jeunes, tout en les accompagnants dans leurs projets. C'est pourquoi ce doit être un lieu d'écoute, de rencontres et d'échanges où chacun puisse s'y retrouver.

Cet accueil permet de répondre aux besoins des adolescents de se retrouver entre pairs ou simplement le besoin de se confier et d'être écouté. Souvent, de ces accueils libres, naissent d'autres idées venant des jeunes, et l'animateur se doit de recueillir celles-ci afin de l'exposer à d'autres et monter éventuellement un projet collectif. Cet accueil permet également de faire le relais avec d'autres structures en faveur des jeunes, comme la mission locale, le service de

prévention ou la BPDJ. Ces moments servent à ce que le jeune puisse s'épanouir dans une démarche de projets collectif ou individuel, et continuer à s'investir dans la société en se sentant accompagné.

Les animateurs qui interviennent durant toutes les périodes sont à chaque fois (sauf rares exceptions) les mêmes. Le référent du lieu, (responsable Jeunesse et directeur de l'ALSH Tita) y travaille depuis plusieurs années. Cette « constance » de l'équipe, permet de créer du lien et facilite les relations de confiance.

Pour répondre aux besoins des jeunes, le TITA est équipé de nombreux outils et dispose de matériel pédagogique varié. Un planning d'activité est affiché en permanence afin que les jeunes soient tenus informés des activités proposées.

L'animateur présent fait vivre le planning en proposant au minimum 2 ou 3 activités par semaine (ex : concours de pétanque, atelier cuisine, après-midi jeux de société ...). Les jeunes peuvent également proposer des activités qu'ils ont envie de mener. Dans ce cas-là, l'animateur accompagne les jeunes dans leurs envies. Ces activités permettent, dans un premier temps, de fidéliser le public, et par la suite de monter des projets.

De plus, des soirées, toujours organisées autour d'un repas (grillades, repas partagé ou à thème, ...) et d'une thématique (light painting, jeux de société, karaoké...) leur sont proposées. Ces soirées se déroulent de 19 h à 22 h (les vendredis en périodes scolaires et le mardi ou le jeudi en période de vacances). Pour y participer les jeunes doivent s'inscrire et faire signer une autorisation parentale.

Ces moments privilégiés, puisque l'effectif du groupe est moins important qu'en journée (entre 10 et 25 jeunes), offrent aux jeunes la possibilité d'aborder leurs préoccupations de tous les jours : formation, école, relation avec leurs parents, histoire de cœur, conduites addictives... Et permet aux adultes, référents du lieu, d'apporter des conseils et/ou informations de façon informelle et ainsi de faire passer certains messages en matière de prévention. Il faut également savoir que selon les thèmes des soirées une participation financière peut leur être demandée.

La programmation des soirées est faite par l'équipe d'animation en tenant compte des attentes des jeunes. L'information, quant au contenu de celles-ci, est relayée par le *Facebook de l'ESCAL*, *Snapchat*, *de l'affichage*, mais surtout par les animateurs.

La volonté de l'équipe pédagogique est de faire du TITA **un espace de projets**. Ainsi des projets d'aménagement de l'espace sont réalisés par et pour les jeunes (jardin, salon de jardin, réalisation de meubles de rangement...) leur permettant de s'approprier le lieu.

Les réunions « paroles de jeunes » permettent d'impliquer les jeunes dans le choix des activités, dans la mise en place de projets, de les informer, ...

Ces moments de détente, ont pour but d'accompagner ces groupes d'adolescents vers la construction de projets.

Ainsi, toujours en lien avec l'ALSH Tita, le Club Ados et les séjours, permettent aux jeunes de finaliser le programme d'animation. En effet, pour favoriser la participation, l'autonomie des jeunes et respecter leurs envies, ... les jeunes doivent mettre en place la « journée des ados ». Pour cela, des réunions en petits comme en grand groupe sont mises en place, afin de laisser la parole à chacun.

L'équipe pédagogique accompagne le collectif pour permettre aux jeunes d'élargir leurs horizons et de découvrir le champ des possibles d'activités à visée culturelle, sportives, artistiques, ...

Les objectifs sont d'apprendre aux jeunes à faire des concessions, puisqu'en effet, ils sont amenés à prendre des décisions satisfaisants l'ensemble du groupe, à gérer un budget et à respecter les autres.

Dans le cadre des projets de l'ALSH Tita et des orientations de celui-ci, nous favorisons les échanges intergénérationnels entre les différents publics :

- ✓ **Passerelles ALSH Enfance et ALSH Jeunesse** : il est important de préparer les enfants à un accueil sous une forme plus libre. C'est pourquoi des actions communes et un travail en concertation entre les animateurs référents de ces tranches d'âges, sont réalisés régulièrement ;
- ✓ Passerelles entre les ateliers adultes et l'ALSH Tita en fonction des projets ;
- ✓ Partenariat avec l'EPAHD de Cabrières et le CEMA Guillaumet ;

et nous participons également aux moments forts de la vie du village organisés en partenariat avec la commune : *Carnaval, Pégoulade du Toro de Fuego, participation des jeunes à la Fête votive, ...*

Ceci a pour objectif d'accentuer la responsabilisation chez les jeunes, les notions de fraternité et de solidarité et d'acceptation des différences. Le but étant de coopérer, que les jeunes s'impliquent dans la vie de leur territoire, de valoriser et partager des expériences d'engagement des jeunes et des adultes, et ainsi éveiller un peu plus l'envie de « faire ensemble » et unifier notre société.

Depuis 2020, **un partenariat privilégié avec la MPF (Maison de Protection des Familles)** a été mis en place. Ainsi, régulièrement et en particulier durant les périodes de vacances scolaires, la BPDJ intervient auprès des jeunes en proposant de nombreuses activités autour portant sur internet, le cyberharcèlement, les violences mais aussi sur les addictions.



Dans le cadre des séjours de vacances, des **Chantiers éducatifs** sont proposés aux jeunes et à leurs familles. Ces chantiers éducatifs s'inscrivent dans une dynamique locale et œuvrent pour l'intérêt général. L'encadrement sur le terrain est assuré par les animateurs permanents ainsi que par un employé des services techniques en fonction des spécificités liées aux travaux à effectuer (peinture, jardinage,...). En contrepartie du travail effectué par les jeunes, ces derniers bénéficient d'une bourse d'une valeur de 50 € qui viendra diminuer le prix du séjour auquel ils participeront.

Les jeunes inscrits sur les chantiers sont pour la plupart volontaires. Ces chantiers permettent la restauration d'un site, l'aménagement d'un cadre de vie, la revalorisation d'un lieu et sa réutilisation par ses habitants ou la réalisation d'une œuvre. Ils sont un moyen d'atteindre divers objectifs comme la valorisation des actions jeunes, le travail sur l'autonomie et favorise l'éducation à la citoyenneté,

l'intégration et la socialisation. Ils permettent aussi un accès aux loisirs pour des jeunes dont les familles ont de faibles revenus.

Le Tita est un des outils privilégiés permettant le développement de missions de prévention en direction de la jeunesse. En lien avec le PIJ, des **actions de prévention santé** sont menées tout au long de l'année, sous différentes formes :

- Actions sur des thématiques diverses : *IST, tabac, stand de prévention des conduites à risques lors de l'organisation de concert, Alcool, ...*
- Stand « Fête Cool » lors des 5 jours de la Fête Votive : alcool, drogues, sexualité, ...
- Club « Parlons-en » au collège co-animé avec le Responsable Jeunesse, l'infirmière et l'assistante sociale scolaire, permet aux collégiens d'aborder des sujets (relations filles-garçons, harcèlement, ...) qui les préoccupent ;
- Action autour de l'utilisation du numérique et notamment sur l'influence des réseaux sociaux : un cadre réglementaire est posé pour éviter une pratique abusive du téléphone et/ou de l'ordinateur car le rôle de l'animateur est aussi d'accompagner le jeune dans sa pratique multimédia. Pour cela, une animatrice sont engagés dans le dispositif **Promeneur du Net**. Ceci démontre notre volonté réelle, d'investir ces espaces de rencontres et d'échanges, privilégiés par les jeunes, pour y faire de l'information, de la prévention et maintenir une continuité dans les relations et les accompagnements des jeunes.

Ce travail de prévention s'articule tout au long de l'année et sur différents espaces : le Tita, le PIJ, les établissements scolaires, les séjours, ...

Par le biais du Point Information Jeunesse, un accompagnement, en direction les jeunes âgés de 16 à 25 ans, est aussi proposé concernant le dispositif « **Ados Trotter** ». Ce dispositif donne droit à une bourse d'aide au départ en vacances autonome d'une valeur de 150 € pour un groupe de 3 jeunes. En contrepartie de cette aide, les jeunes viendront présenter leur projet et sa réalisation à leurs pairs, par le biais d'un support comme une expo photo, de la vidéo, ...

L'incitation des jeunes à s'investir dans une démarche de projets prend alors tout son sens.

Les mercredis du TITA : chaque mercredi en périodes scolaires, une thématique est mise en place par l'équipe d'animation comme des « olympiades romaines, la journée des records... ». Véritable fil conducteur de la semaine, les mercredis du TITA élaborés avec les jeunes sont incontournables !



Les actions et projets de l'ALSH sont transversaux aussi

bien en termes de valeurs et de principes (solidarité, participation, citoyenneté...) qu'en termes d'acteurs et de publics (adultes, enfants, jeunes, partenaires, ...) mais aussi entre les différents pôles de la structure. Compte tenu des liens qu'il existe entre ces différentes valeurs et principes, il est difficile de les dissocier car dans les dynamiques de projets ils sont souvent complémentaires.

A l'ESCAL, les actions et projets mis en œuvre, tendent à favoriser le « vivre ensemble », finalité que l'on retrouve au sein du projet social.

Partenariat avec Samuel Vincent : le Service de Prévention Spécialisée de Marguerittes a pour mission de prévenir la marginalisation et de faciliter la promotion sociale des jeunes et des familles.

L'équipe éducative du service propose un accompagnement individuel et personnalisé auprès des jeunes.

Toutes les actions du Service de Prévention Spécialisée de Marguerittes se réalisent en étroite collaboration et

interaction avec les différents partenaires engagés auprès des jeunes : *collège, mission locale, service éducatif municipal, centre social, structures de soins, service social territorial, centres de formation...*



Relations entre les jeunes :

L'ALSH doit favoriser la connaissance entre les jeunes et l'acceptation des différences de chacun. La tranche d'âges des 11-17 ans doit permettre aux plus jeunes de faire connaissance avec les plus grands qu'ils retrouveront, pour certains au collège, à la prochaine rentrée scolaire.

Le groupe tendra vers une mixité, favorisant naturellement l'entraide et la complémentarité.

En fonction de la composition du groupe, les animateurs veillent à préserver une bonne ambiance. Les animations proposées favorisent la rencontre des participants entre eux. Les animateurs interviennent auprès des jeunes si un manque de respect apparaît au sein des petits groupes ou entre les jeunes afin de rétablir un climat propice au bien être de chacun.

L'équipe Pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de quatre permanents de la structure.

Le directeur du Tita, est également le responsable du Pôle Enfance-Jeunesse.

Il a le rôle du suivi pédagogique de l'ensemble de l'équipe et budgétaire. Il est la personne responsable civilement et pénalement. Il est garant de la sécurité morale, physique et affective de tous, de la réglementation en vigueur et de son application.

L'équipe d'animation a une connaissance et des compétences en ce qui concerne l'animation du public et de la législation du Code de l'Action Sociale et de la Famille. Elle est garante de la sécurité morale, physique et affective du public accueilli, de la réglementation en vigueur et de son application.

Selon les périodes de vacances scolaires, cette équipe peut évoluer et être renforcée par des animateurs en Contrat d'Engagement Educatif.

L'équipe pédagogique se réunit à raison d'une fois par semaine pour réajuster le fonctionnement, discuter des projets en cours et à venir, aborder les difficultés éventuelles rencontrer avec les jeunes...

Rôle et Fonction du Directeur :

Le Directeur est garant du présent projet pédagogique. Il coordonne l'action de l'ensemble des acteurs du séjour : animateurs, mineurs, parents, prestataires et partenaires.

Il est garant de la législation et réglementation DSDEN et assure la sécurité physique, morale et affective de tous.

Le directeur a pour fonction :

- de coordonner les équipes d'animations et veiller au respect du projet pédagogique.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
 - de socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à la session,
 - de transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
- d'évaluer, cela consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre sa théorie et sa mise en pratique ;
- d'organiser l'accueil et le départ des enfants avec les animateurs ;
- de former les animateurs et de suivre les animateurs stagiaires.

Fonction et Attitudes des Animateurs :

L'équipe d'animation crée des projets d'animation en relation avec le projet pédagogique. Elle est à l'écoute des mineurs et de leurs besoins. Elle gère la vie quotidienne des jeunes et met en œuvre les moyens d'assurer leurs sécurités affectives, morales et physiques.

L'animateur a pour fonction :

- de mettre en œuvre le projet pédagogique lors de tous les temps de l'accueil (vie quotidienne, activités, sorties, ...)
- de participer aux réunions en équipe et de faire part de ses projets et idées. Il partage son point de vue nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe ;
- de préparer, anticiper, adapter le déroulement de ses activités afin de proposer aux jeunes des loisirs de qualité et adaptés et d'en faire l'évaluation ;
- D'être le garant des règles de vie collective et de la sécurité physique, morale et affective des jeunes ;
- De construire une relation de qualité avec les jeunes, de manière individuelle ou collective ;
- D'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités ;
- D'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Attitude de l'animateur :

▪ *Vis-à-vis des jeunes :*

- Il établit un dialogue permanent avec les jeunes, sans cesse à l'écoute il n'exclut aucun jeune ;
- Il n'est pas le « copain » mais bien l'adulte « référent » ;
- Il explique l'interdit pour que le jeune puisse en comprendre le sens ;
- Il adopte un langage et une attitude non vulgaire ;
- Il donne à faire, fait faire, laisse faire ou fait avec les jeunes ;
- Il est « l'exemple » face aux jeunes, et respecte, de fait, les mêmes règles de vie collective.

Pour ce faire, l'équipe se rend disponible et à l'écoute des jeunes à tout moment de la journée. Leurs besoins et envies sont respectés et pris en compte dans le déroulement de l'accueil.

L'équipe pédagogique prend le soin d'expliquer les interdits au moment de l'élaboration des règles de vie collective et veille à leur respect. Elle veille au respect de la sécurité morale, physique et affective de tous et réagit fermement si le besoin s'en fait sentir.

▪ *Vis-à-vis des familles :*

En lien avec le projet de l'ESCAL, une attention particulière est portée sur les relations que nous entretenons avec les parents ou tuteurs légaux des mineurs accueillis au travers :

- Des relations directes lors de l'inscription (présence des permanents de la structure) ;
- De la présentation des équipes et des projets lors de réunions ;
- De la communication via le Site internet, le Facebook, Instagram et les mails.

Pour ce faire, l'animateur se doit d'être avenant, courtois et souriant. Il porte une attention particulière à toutes les informations que les familles lui donnent et prend le temps de les informer sur les journées passées et à venir de leurs enfants, en ayant une posture et un langage positif face à elles (jamais inactif, langage non familier, pas de téléphone portable avec les publics accueillis...).

Il garde la confidentialité de la vie privée des familles (situation familiale, état de santé, ...).

Lors de l'inscription, les parents remplissent une fiche de renseignement ainsi qu'une autorisation parentale et règlent les activités. Les animateurs leurs remettent un trousseau rappelant les horaires, dates, lieux de rendez-vous et affaires nécessaires. Selon la nature des activités, un certificat médical et/ou un brevet de natation sont demandés.

▪ *Vis-à-vis de l'équipe :*

- Il est en situation d'aide durant tous les temps (élaboration des plannings, activités, temps informels, réunion...).
- Il participe et donne son point de vue et ses idées lors des réunions.
- Il sait se remettre en question lorsque son équipe lui renvoi des critiques (positives ou négatives).
- Il évalue son équipe, donne des critiques constructives, afin de faire évoluer la session.
- Il adopte une attitude positive avec l'ensemble de son équipe (tout le monde n'est pas forcé d'aimer tout le monde mais le travail se fait ensemble).

▪ *Vis-à-vis de l'organisateur :*

- Il respecte la législation lors des sorties extérieures.
- Il adopte une attitude positive avec tous les partenaires, à l'extérieur comme à l'intérieur de la structure.
- Il sait gérer son rythme de vie, tant au sein de la structure qu'en dehors.

EVALUATION

L'évaluation est un élément important au sein de l'ALSH, elle est utile et indispensable pour toutes les équipes (direction, animation, entretien, ...) mais aussi pour les partenaires. Elle permet d'analyser et d'améliorer le fonctionnement de l'ALSH et de répondre aux attentes de chacun.

Il est important de mettre en place des outils et des indicateurs d'évaluation afin d'estimer si les objectifs fixés sont atteints.

Les Indicateurs d'évaluation :

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience et de les assumer :

Permettre aux jeunes de s'approprier leurs activités, leurs loisirs

- Les jeunes auront adhéré aux propositions d'activités mises en place au TITA et au Multimédia.
- Les jeunes auront exprimé leurs attentes, envies et critiques lors des temps de parole.
- Les jeunes auront eu (en dehors des temps d'activités) la possibilité de se « poser » et de « prendre le temps ».
- Les jeunes auront été satisfaits des activités proposées (subjectif)

Rendre progressivement les jeunes autonomes

- Les jeunes auront utilisé le matériel et l'auront rangé après utilisation.
- Aucun jeune n'aura égaré d'effets personnels.
- Les jeunes auront fait preuve d'initiatives et auront proposés des activités.
- Les jeunes de plus de 16 ans se seront impliqués dans la construction de projet (à court terme).

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective :

Encourager les jeunes à respecter les autres et leur environnement

- Aucun conflit n'aura éclaté durant l'accueil.
- Les jeunes auront intégré les règles de vie collectives mises en place.
- Lors des temps de parole, les jeunes se seront écoutés, et auront pris la parole.
- Les jeunes auront aidé les animateurs à préparer et à ranger le matériel.

Inciter les jeunes à concilier les contraintes et avantages du groupe

- Les jeunes auront respecté les horaires fixes (repas, départ en activité).
- Les jeunes auront participé activement à la mise en place des règles de vie.
- Les jeunes auront participé aux activités proposées, et se seront inscrits sur des activités supplémentaires.
- L'équipe d'animation aura constaté que les jeunes se sont épanouis dans au moins une ou plusieurs des activités proposées.

Accompagner le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir un individu adapté et bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies et les principes culturels :

Favoriser l'éducation à la citoyenneté

- Les jeunes auront participé à la vie institutionnelle et à l'animation de leur environnement (reportage photos, reportage vidéo, ...).
- Les jeunes auront participé et/ou assister volontairement à une action de prévention.
- Des jeunes du TITA auront participé activement au club « parlons-en » et montera un projet basé sur de la prévention et/ou des sujets qui les préoccupent.
- Les jeunes et l'équipe pédagogique auront établi une charte collective des droits et devoirs au sein de l'ALSH Tita.

Encourager les jeunes à s'inscrire dans une démarche de développement durable

- Les jeunes auront participé activement aux passerelles mise en place avec l'ALSH Enfance à raison d'une fois par semaine lors des vacances et des rencontres auront lieu durant l'année les mercredis après-midi. Ils auront partagé au moins deux rencontres avec les adultes des ateliers.
- Les jeunes auront participé au moins à une rencontre par trimestre, et vécu des échanges intergénérationnels avec les ateliers adultes de l'ESCAL et l'EPAHD de Cabrières sur des thématiques variées.
- Les jeunes auront participé au moins à un projet commun avec les adultes en situation de handicap du CEMA Guillaumet.

Favoriser la mixité sociale et sexuelle

- Les tarifs des activités proposées seront échelonnés en fonction des coefficients familiaux et du lieu d'habitation (tarif marguerittois et extérieur).
- Des activités susceptibles de convenir à tous (light painting, atelier pâtisserie...) auront été proposées.

LA COMMUNICATION

Le Centre Social ESCAL possède de nombreux moyens de communication afin de diffuser l'information et apporter des réponses.

L'accueil physique et téléphonique :

Il est ouvert du lundi au vendredi et le samedi en périodes scolaires.

Internet :

Le **site Web** (www.escal.asso.fr) du centre social, mis à jour régulièrement, offre la possibilité de découvrir l'ensemble des actions proposées. Il est possible de télécharger les plaquettes d'activités, trousseau de séjours, le projet social...

L'ESCAL possède une page **FACEBOOK** (<http://fr-fr.facebook.com/escal.marguerittes>) comportant diverses informations sur la vie du centre. Cette page nous permet aussi de cibler l'information que l'on souhaite relayer.

Depuis 2017, l'ESCAL dispose d'un **Instagram** (TITA.ESCAL) et d'un compte **Snapchat** (TITA.ESCAL).

Le site de réservation en ligne pour les familles depuis 2020 : <https://espacefamille.aiga.fr/>

Affichage :

L'ESCAL dispose de plusieurs panneaux d'affichage, un moyen rapide de trouver l'information !

Le centre utilise aussi les panneaux municipaux pour faire circuler l'information auprès des habitants.

Presse :

Le centre fait passer régulièrement des informations par le biais de :

- son journal « **L'ESCAL Info Association** », distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune ;
- ses **plaquettes** et **flyers** distribués dans les écoles et collège de la commune ;
- la **presse locale** (Midi libre, la Gazette, radio locale, ...) ;
- les **bulletins municipaux** distribués à l'ensemble de la population Marguerittoise.



**Votre Centre Socioculturel
vous accueille 6 jours sur 7**

lundi

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

mardi

de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h 30

mercredi

de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30

jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

vendredi

de 8 h 30 à 18 h 30

samedi

de 8 h 30 à 12 h 30
(en périodes scolaires)

Les REGLES de VIE

Tabac, alcool et drogues :

La consommation d'alcool, de tabac et de substances illicites est interdite pour tous (adultes et mineurs) aussi bien dans les locaux que dans la cour du centre durant les heures d'ouverture de la structure. Les animateurs ont la possibilité de fumer à l'extérieur, pendant leurs pauses réglementaires, à l'écart des jeunes (côté rue des Marronniers).

L'équipe pédagogique incite les adolescents à réduire, voire cesser leur consommation de tabac notamment en les sensibilisant quant aux risques qu'ils encourent.

Dans un but de prévention, des actions de sensibilisations autour de thématiques santé (alcool, drogues, tabac, sexualité...) sont mises en place en collaboration avec le Point Information Jeunesse (stand Fête Cool, stand de prévention lors de manifestations, club parlons-en...).

Selon le principe de précaution, les boissons énergisantes, par leur effet « excitant » et leur potentielle dangerosité, sont interdites au sein de l'accueil de mineurs.

Hygiène et suivi sanitaire :

Chaque jeune est sensibilisé par le biais de discussion et d'information avec l'équipe, de l'importance de préserver une bonne hygiène corporelle : se laver les mains avant toutes activités, en sortant des toilettes, se doucher quotidiennement ... L'équipe veille également à la propreté des vêtements (notamment lors de séjours).

Tous les soins prodigués par l'équipe sont consignés dans un cahier de suivi sanitaire. Des trousse de secours sont disponibles pour les différentes actions (Club Ados, Espace Tita, séjours, ...) et doivent être emmenée à chaque sortie par l'équipe pédagogique. Lorsqu'un jeune se blesse, les soins donnés à l'extérieur doivent être retranscrits sur le cahier.

Aucun traitement ne peut être donné, sans ordonnance médicale. Toutefois avec l'ordonnance du médecin et autorisation des parents, seule la direction est habilitée à donner certains médicaments aux enfants sous traitement médical.

L'équipe pédagogique prend le soin de lire la fiche sanitaire des jeunes dont ils ont la responsabilité afin de s'informer des éventuelles allergies (alimentaire/médicamenteuses) et s'ils ont un régime alimentaire particulier. L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations inscrites sur les fiches sanitaires.

Allergies et consignes de santé : une fiche individuelle est à disposition du personnel pour vérifier les allergies des jeunes ainsi que les consignes de santé.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux (rat, chien, furet, ...) sont interdits au sein de l'ALSH.

Langages et comportements :

Les animateurs doivent faciliter les prises de paroles et l'expression des jeunes, tout en étant vigilant en matière de politesse, respect et tolérance.

L'équipe pédagogique se doit d'être vigilante quant au langage utilisé par les jeunes (pas d'insultes, de menaces, gestes...) et doit montrer l'exemple. Un « rappel » des règles sera fait aux jeunes, si nécessaire.

Les jeunes doivent se présenter à l'ALSH dans une tenue correcte (ni torse nu, ni pieds nus...) et adaptée en fonction de l'activité.

L'équipe pédagogique demandera « au(x) couple(s) » de vivre leur relation amoureuse avec suffisamment de discrétion pour ne pas l'imposer aux autres.

Les jeunes doivent adopter un comportement citoyen et adapté à la vie de groupe, respecter les lieux et les personnes (intervenants, personnels...).

Biens personnels :

Les jeunes garent et attachent leur véhicule (scooter, vélo, trottinette...) à l'endroit prévu à cet effet. L'équipe pédagogique veille à la sécurité du jeune : respect du code de la route (rentrer dans le lieu doucement, port du casque, ...).

L'équipe rappellera aux jeunes que l'ESCAL n'est pas responsable des pertes, vols... d'affaires personnelles (téléphone portable, sacs, argent de poche, appareil photos...) si ces dernières ne sont pas rangées et/ou sous leur surveillance.

Concernant l'utilisation et la possession des téléphones portables, l'équipe pédagogique déconseille aux mineurs de les prendre avec eux. Si toutefois ils souhaitent les emporter, leur utilisation est limitée aux seuls temps libres afin de ne pas nuire à la vie du groupe le reste du temps.

Mixité :

La mixité est favorisée autant que faire se peut, dans toutes les actions et projets proposés en direction des jeunes.

Bien évidemment, la mixité est exclue pour ce qui concerne les nuits en extérieur, lors des séjours notamment et l'utilisation des sanitaires où filles et garçons sont séparés.

L'équipe veillera à ce que cette règle soit respectée.

Repas :

Les repas doivent être des moments privilégiés, chaleureux, et conviviaux. L'équipe sera chargée d'inciter les jeunes à goûter à tout, tout en veillant à respecter les goûts de chacun.

Les régimes alimentaires (sans porc) seront respectés.

Activités, animations :

Pour chaque période de vacances, une plaquette⁴, décrivant dans la globalité les activités (séjours, séjours courts, Club Ados), est communiquée aux familles avant les inscriptions. Les programmes ont des thématiques communes à toutes les tranches d'âges du Centre Social.

Les programmes d'activités se veulent riches, variés et adaptés au rythme et attentes des jeunes. Le plus souvent, ils s'articulent autour :

- **D'activités sportives de pleine nature** (spéléo, accrobranche, randonnée),
- **D'activités de détente** (se retrouver entre jeunes),
- **D'activités dites « d'accroche »** (karting...),
- **D'activités de découverte culturelle** (visite de musée, site historique...),
- **D'activités favorisant la cohésion de groupe** (soirées grillades, veillées séjours, grands jeux, ...).

Dans le cadre du Club Ados et des séjours, d'une à plusieurs journées sont laissée libres afin que les jeunes puissent proposer « la journée des ados » en gérant tout de A à Z : du choix de l'activité à la réservation.

⁴ Voir en annexe

Afin de dynamiser le bar et d'éviter l'oisiveté, l'équipe est force de propositions. Tout au long de l'année, elle propose des animations dans le cadre du bar : *ateliers pâtisserie, atelier décoration, jeux de société, organisation de concours (billard, pétanque...)*.

Le planning élaboré par les jeunes est affiché en début de semaine, il tient compte des remarques et idées des jeunes.

Temps calmes :

Lors de séjours et lors des journées du Club Ados, des temps calmes sont aménagés, principalement avant et après les repas. Ces moments se révèlent, être de véritables sources de richesses pour les mineurs. Le choix de chacun sera respecté : passer un moment seul, s'il le souhaite – il lui sera demandé alors de préciser aux animateurs où il se trouve – ou discuter entre eux. Les animateurs se tiendront aussi à leur disposition pour échanger, discuter ou jouer calmement.

Trouble de la santé et handicap :

L'ALSH s'efforce de permettre l'accueil de jeunes atteints de trouble de la santé qu'il soit mental, physique ou sensoriel comme l'indique la loi de février 2005. Les parents nous font part du trouble du jeune lors de l'inscription. Nous portons alors, à ce moment précis, une attention particulière envers la famille. Les questions restent régulièrement les mêmes, posture face au jeune, difficultés particulières dans les actes de la vie quotidienne et la relation avec les autres ...

L'équipe de direction informe, avant l'accueil du jeune, les spécificités d'accueil à l'équipe d'animation. Lors de ce temps d'information, un échange entre tous les membres de l'équipe se crée afin de mieux connaître le handicap et les postures à adopter ou à proscrire.

Accueil des 16-18 ans :

L'accueil des jeunes âgés de 16 à 18 ans se fait sur rendez-vous, dans le cadre de la participation à un atelier (photos, vidéo...) ou par l'accompagnement dans la construction de projets initiés par eux.

Les 16-18 ans ne peuvent donc pas accéder à l'espace bar et multimédia librement car les besoins liés à leur tranche d'âges sont distincts de ceux des 11-15 ans.

Ils peuvent être sollicités pour participer à des événements se déroulant sur la commune : *Festival de Musiques Actuelles, Participation au Marguerithon (téléthon), stand de prévention « Fête Cool », ...*

Ils peuvent également participer à des dispositifs mis en place pour eux comme :

- Le dispositif « Assistant Animateur », qui leur permet d'avoir une première expérience d'animation dès 16 ans, et d'obtenir le financement de la première partie du BAFA ;
- Le dispositif Ados Trotter, qui leur permet d'avoir une première expérience de départ en séjour de façon autonome tout en étant accompagné dans les démarches (réservation,...) ;
- Ou d'accéder au studio municipal de répétition, de manière autonome tout en étant responsabilisés quant à son utilisation.

Certaines règles sont non-négociables : respect de la loi, du règlement intérieur, ...

LES PARTENAIRES

Les partenaires sont nombreux et variés et interviennent à différents niveaux (administratifs, technique, logistique et financier) en fonction de leurs compétences et de leurs champs d'actions respectifs :

- ✓ la SDJES du Gard ;
- ✓ la CAF du Gard ;
- ✓ la MSA du Gard ;
- ✓ le CCAS de Marguerittes ;
- ✓ la Ville de Marguerittes et ses services (Offices municipaux, Médiathèque, le Studio de répétition, le service de Prévention SAMUEL VINCENT, ...) ;
- ✓ les Francas du Gard ;
- ✓ la MILDECA ;
- ✓ La MPF du Gard
- ✓ le Conseil Départemental ;
- ✓ le Conseil Régional ;
- ✓ le FONJEP ;
- ✓ l'Etat ;
- ✓ le Collège « Lou Castellas » de Marguerittes ;
- ✓ les Associations locales (sportives, culturelles, artistiques, ...) ;
- ✓ les prestataires de services ;
- ✓ les Centres Sociaux du Gard ;
- ✓ l'EPAHD de Cabrières et de Poulx ;
- ✓ le CEMA Guillaumet.

Annexe 01 : JOURNEE TYPE DE L'ESPACE TITA

A l'ouverture :

Les animateurs procèdent à la mise en place du lieu (installation des chaises, tables...) avec l'aide des jeunes sur la base du volontariat. Ils branchent la chaîne-hifi, la télévision et allument l'ensemble des ordinateurs.



Durant l'après-midi et/ou soirée :

Les animateurs effectuent un pointage de présence de chaque jeune qui entre dans le lieu sur la feuille prévue à cet effet. Si un jeune vient pour la première fois, l'animateur doit noter sur le registre des présences les informations suivantes : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, profession des parents, et l'inviter à prendre son adhésion.

Les animateurs mettent en place une dynamique d'animation au sein du lieu afin d'éviter l'oisiveté et l'ennui et doivent susciter l'envie de faire. Pour cela ils mettent en place des réunions où tous les jeunes présents peuvent s'exprimer sur leurs envies et idées.

Ainsi, différentes activités sont proposées : jeux de sociétés, activités manuelles, décoration, jardinage, atelier cuisine et/ou goûter, ... En complément du nombreux matériel pédagogique (peinture, feutres posca, jeux sportifs, ...), un budget de 30 euros par mois est alloué notamment pour l'activité « goûter ». Ce budget est géré par les jeunes et les animateurs.

Les jeunes qui le souhaitent peuvent accéder à l'espace multimédia, pour jouer en réseau, faire des recherches, ... sous l'œil bienveillant d'un animateur (tous les postes sont dotés d'un contrôle parental et la connexion à certains sites est bloquée). Cependant cet accès est limité à 1 h 30 d'utilisation par jour et par jeune. Les animateurs les invitent donc à se « déconnecter » pour participer à des activités (jeux, ...).

Les réunions d'équipe « spécial Tita », qui se déroulent hebdomadairement, permettent de faire un point avec l'ensemble de l'équipe sur la semaine qui s'est déroulée : difficultés, projet en cours, ...

Après chaque activité, les animateurs et les jeunes rangent le matériel utilisé.



A la fermeture :

Les animateurs, avec l'aide des jeunes, rangent et nettoient le lieu. Ils s'assurent que toutes les portes et fenêtres soient fermées et les lumières éteintes.

Chaque fin de semaine la caisse du bar (vente de boissons, friandises, ...) est donnée au Responsable Jeunesse.

Annexe 02 : JOURNEE TYPE DU CLUB ADOS

La veille du départ :

Les animateurs en charge de l'activité récupèrent la liste des participants et les fiches sanitaires. Ils préparent les pièces administratives nécessaires : chèque, réservation de l'activité, plan du trajet, ... Ils préparent la pochette contenant les clés et papiers des véhicules (attestation d'assurance, carte grise...), vérifient le niveau d'essence ainsi que la présence des panneaux transport d'enfants. Ils préparent et complètent la trousse à pharmacie si besoin.

Accueil des jeunes et des familles :

L'accueil est un moment d'échanges privilégié avec les familles et les jeunes.

Les animateurs pointent les présents et vérifient que les jeunes n'aient rien oublié (casquette, bouteille d'eau...).

Si un jeune manque à l'appel, un appel téléphonique est passé à la famille et l'équipe en informe la direction.

Toute absence doit être notée sur le cahier de présence.

Départ en activité et transport :

Les jeunes sont comptés au départ et à l'arrivée. L'animateur vérifie que les jeunes aient tous attachés leur ceinture de sécurité et leurs précise que l'on ne mange ni ne boit dans les véhicules.

Les animateurs doivent respecter le code de la route et ne doivent pas conduire en « claquettes ».

Ils doivent être en possession d'un téléphone portable pour être joignable ou en cas d'urgence.

Temps d'activité :

Les consignes de sécurité sont données à l'ensemble du groupe ainsi que les règles de fonctionnement de la journée.

Repas - goûter :

Le repas est un moment d'échange et de partage entre les jeunes mais aussi avec les adultes.

C'est l'occasion de présenter l'activité et son déroulement et/ou d'en faire le bilan de manière informelle en tenant compte de leur ressenti.

Retour au centre :

L'animateur vérifie l'état de propreté du véhicule et range le matériel avec les jeunes.

Il accueille les familles et pointe les jeunes qui rentrent chez eux.

Si un jeune n'est pas autorisé à partir seul à la fin de l'activité et que sa famille n'est venue le chercher, l'animateur téléphone à cette dernière et attend avec le jeune. L'animateur à ce moment-là prévient le responsable.

Fin de la journée :

L'animateur fait le bilan de sa journée verbalement auprès du responsable et en profite pour lui remettre les factures si besoin. Il vérifie le niveau d'essence du véhicule et prépare sa journée du lendemain.